

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CORPORATIONS DE PATRONS COIFFEURS DU HAUT-RHIN

Adresse postale : 12 Allée Nathan Katz 68100 MULHOUSE
Contact : Tél. 03 89 36 30 00 - Email : uca@uca68.fr

Aux Députés et Sénateurs du
Haut-Rhin

Mulhouse, le 28 avril 2020

Objet : Cinq propositions pour la relance de l'activité des entreprises de coiffure

La France est frappée de plein fouet par cette catastrophe sanitaire liée au COVID 19 d'une violence et d'une ampleur inédites et le secteur de la coiffure paye un lourd tribut suite à l'arrêt complet de son activité depuis le 16 mars 2020.

Même si de nombreux français attendent avec impatience de retourner chez leur coiffeur, et que l'Union nationale des entreprises de coiffure met tout en œuvre pour favoriser la reprise le 11 mai aux côtés des partenaires sociaux et des principaux acteurs économiques du secteur, de nombreux coiffeurs l'envisagent avec beaucoup d'inquiétude.

L'Union nationale des entreprises de coiffure est fortement impliquée dans l'élaboration des fiches sanitaires de la profession (en cours de validation par le ministère de la santé) mais nous savons d'ores et déjà que les conditions de reprise envisagées vont lourdement pénaliser la rentabilité de nos entreprises : achats de matériels de protection et de désinfection supplémentaires et en très grande quantité, densité de personnes diminuée fortement dans les salons de coiffure pour respecter autant que faire se peut la distanciation sociale, retour des charges (sociales, fiscales, loyers, ...) différées qui vont venir aggraver la situation déjà très dramatique des trésoreries alors que la capacité à générer du chiffre d'affaires sera fortement amoindrie.

Si les mesures économiques mises en place ont été relativement efficaces lors du confinement pour éviter les faillites d'entreprises et les licenciements secs des collaborateurs du secteur, l'Union nationale des entreprises de coiffure demande en urgence la mise en place d'un plan de relance de l'activité coiffure pour soutenir la pérennité des entreprises dans les semaines et les mois qui vont suivre la période de déconfinement.

A quoi auront servi les efforts consentis par l'Etat jusqu'à présent si le plan de reprise n'est pas à la hauteur et que le nombre de faillites devient pléthore dans les prochaines semaines et les prochains mois pour les entreprises de coiffure ?

.../...

Rappelons que la coiffure est une activité à forte densité de main-d'œuvre où plus de 50% des charges sont composées de la masse salariale. Le chiffre d'affaires est directement proportionnel aux nombres de coiffeurs en situation de travail et si nous voulons réussir un plan de relance économique digne de ce nom qui ne soit pas un pis-aller de relance conduisant à la faillite inexorable d'une partie de notre secteur de manière différée, nous demandons la mise en place des mesures suivantes :

- Défisicalisation des heures supplémentaires

Dans l'immédiat et à l'heure où l'on va devoir allonger les journées de travail et les horaires d'ouverture des salons pour accueillir une clientèle qui semble impatiente de retrouver leurs coiffeurs, nous demandons l'exonération de leurs charges patronales jusqu'à la fin de l'année.

- Aides financières permettant d'acquérir des équipements de protection

Il va être économiquement difficile voire impossible de faire supporter à de nombreux clients ou aux entreprises le surcoût lié à l'acquisition des équipements nécessaires à la pratique sécurisée des prestations de coiffure, cette aide est un corollaire indispensable à la reprise, et concerne toutes les formes d'activité : salons avec ou sans salarié ou coiffure à domicile.

- Exonération totale des charges pendant 3 mois, quelque que soit la taille de l'entreprise

Du fait de l'impossibilité structurelle lors de la reprise d'assurer les prélèvements obligatoires, de rembourser les dettes liées au report des charges, tout en dégagant un bénéfice, du fait notamment de conditions de travail diminuant très fortement la rentabilité, nous souhaitons une exonération totale des charges pendant 3 mois.

- Activation d'un dispositif d'indemnisation de perte d'exploitation en lien avec les compagnies d'assurance
- Maintien du bénéfice du fonds d'indemnisation pour les entreprises qui ne pourront pas réouvrir le 11 mai au regard des difficultés opérationnelles et matérielles de mise en œuvre du plan de prévention.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à nos propositions de plan de relance, et vous prie d'agréer, l'expression de ma plus haute considération.



José HUBER
Président